

## Assemblée générale extraordinaire

# Ault Environnement continue la lutte

Les membres de l'association Ault Environnement se sont réunis dans la salle Daurelly pour faire le point et modifier les statuts afin que l'association puisse porter des affaires en justice.

**L**es membres de l'association Ault Environnement ont réalisé une assemblée extraordinaire samedi dans la salle Daurelly pour modifier les statuts et permettre ainsi à l'association de mener une action en justice. « Avant de commencer je voudrais m'excuser pour les conditions dans lesquelles nous faisons cette réunion mais c'est indépendant de notre volonté » a commencé le président. « J'ai prévenu la mairie que nous avons plus

de 150 adhérents mais nous n'avons pas pu avoir une autre salle que celle-ci qui ne peut accueillir normalement qu'une cinquantaine de personnes. C'est pourquoi il n'y a pas assez de chaises »

### Premier bilan

Le président a ensuite dressé le bilan de l'année écoulée. « Pour ce qui est des documents que la mairie doit mettre à notre disposition ce n'est toujours pas fait malgré un avis favorable du

administratif mais nous ne baissons pas les bras. Par ailleurs, il y a eu une consultation publique en ce qui concerne la révision du Plan de prévention des risques. Bien entendu l'information était affichée mais perdue au milieu d'un grand nombre de feuilles mais nous avons réagi, nous nous sommes mobilisés »

Il a également donné des nouvelles des différentes actions : « L'arrêté de péril de la villa Lumen n'a pas été pris et les propriétaires disposent

maintenant d'une expertise qui affirme que le lieu peut être exploité dans les 40 ans à venir. D'ailleurs à ce sujet, l'entreprise sollicitée prétend avoir des solutions afin de lutter contre l'érosion de la falaise »

Une seconde action a été menée pour la propreté du front de mer et les recommandations de l'association ont été suivies puisque des conteneurs ont été réinstal-

lés aux endroits où ils avaient été supprimés et un ramassage des sacs poubelle a lieu le dimanche.

### Les actions à venir

Les membres modifiaient ensuite les statuts afin que l'association puisse porter des actions en justice. Le président expliquait d'ailleurs que le cabinet de Corinne Le page pourrait s'occuper des affaires de l'association. Le

changement des statuts a été voté à l'unanimité.

Enfin, le président a dévoilé les manifestations futures. « Des bûches continuent d'être installées sur les façades des maisons condamnées et des ateliers de réflexion vont être mis en place. Un spectacle a lieu le 31 août au Moulinet et une fête belle époque est prévue les 6 et 7 septembre »



Le comité a également fait le point sur l'année écoulée.



Les 168 membres de l'association ont assisté à l'assemblée organisée samedi.